



Addis Abeba, le Mardi 29 Septembre 2020

**Commission N°1 d'aide financière exceptionnelle COVID-19 Du 29 septembre 2021
2020/2021**

Feuille d'émargement :

ETAT DES PRESENCES A la commission d'aide financière du 29/09/2020						
		NOM	PRENOM	FONCTION	SUPPLEANT	SITUATION
1	Monsieur	RAGUZ	Jean-Luc	PROVISEUR		présent
2	Monsieur	PARRA	Thomas	DAF		présent
3	Monsieur	HABCHI	Omar	PROVISEUR ADJOINT		présent
4	Monsieur	LAVIEVILLE	Xavier	DIRECTEUR D'ECOLE		présent
5	Monsieur	TARDY-JOUBERT	Hubert	COCAC		présent
6	Monsieur	BERTRAND	Guerin	REPRESENTANT CONSULAIRE		présent
7	Monsieur	COILLOT	Gérard	PROFESSEUR ELU au CC		absent
8	Monsieur	GROUME	Abebe	PRESIDENT DE L'APE et ELU au CC		absent
9	Madame	SOSINA	Shewangizaw	Membre élu au CC, Représentante des Parents Éthiopiens		absent
10	Madame	ENDALE	Eyerusalem	Membre Elu au CC, Représentante des Parents Tiers au		absent
11	Monsieur	TAMRAT	Mikael	Membre du Bureau l'APE		absent

La séance est ouverte à **17h30** sous la Présidence de Monsieur Hubert TARDY-JOUBERT, COCAC, selon l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

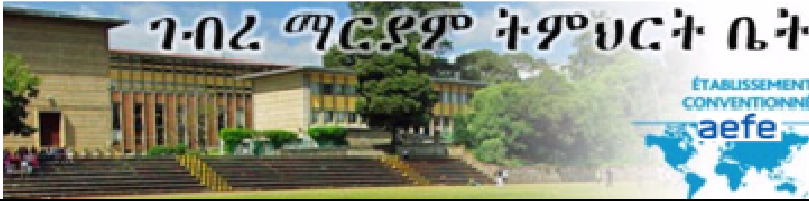
1. Attribution des aides financières exceptionnelles au COVID-19

1- Accueil

Monsieur TARDY-JOUBERT installe la commission d'aide financière exceptionnelle

Il nous précise qu'il a reçu un mail de la part de Monsieur GROUM, président de l'APE, stipulant aux membres de la commission qu'il ne participera pas à cette dernière en donnant différents arguments.

De fait aucun des parent qui étaient invités au titre de leurs statuts d'élus au conseil consultatif ou membre du bureau de l'APE ne sont présents ce soir.



2- Désignation du Secrétaire de séance :

Monsieur TRADY-JOUBERT propose à Monsieur RAGUZ le rôle de secrétaire de séance qu'il accepte

3- Adoption et rappels des critères d'attribution

Monsieur le président de la commission propose les critères suivants afin d'analyser les dossiers :

- Les dossiers qui ne sont pas remplis et pour lesquels seul un mail sans aucune autre pièce n'a été fournie, ne seront pas recevables. Pour rappel les parents disposaient de trois semaines et ont eu deux rappels pour répondre aux conditions demandées pour répondre aux exigences.
- Les dossiers qui sont remplis, mais pour lesquels les documents manquent de pièces justificatifs ou de lien avec la crise du COVID-19, seront soumis à complément pour validation définitive. Une semaine sera alors demandée aux familles pour compléter leur dossier.
- Enfin les dossiers complets et justifiés feront dans ce cas l'objet d'une validation directe.

Nous procédons par la suite à l'analyse de l'ensemble des 99 dossiers recevables, le reste ayant fait l'objet d'un tri préalable avant la commission afin de gagner du temps lors des études.

4- Analyse et attribution des aides.

La commission étudie l'ensemble des dossiers avec projection des pièces sur écran. Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des dossiers étudiés. Il a été convenu afin de permettre au plus grand nombre de familles de pouvoir compléter et/ou de demander en dernière instance cette aide, de relancer l'ensemble des familles du LGM.

Un délai jusqu'au 09/10/20 leur est donc accordé.

Une nouvelle commission complémentaire aura donc lieu lundi 12/10/20

Tableau récapitulatif des dossiers étudiés					
				Familles Ethiopiennes	Nationalités Tierces
Dossiers Validés	nombre de familles	38	TOTAL	1 138 152 ETB	8 222 €
	nombre d'enfants concernés	80	soit	26 291 €	
Dossiers à compléter	nombre de familles	57	TOTAL	1 477 632 ETB	15 462 €
	nombre d'enfants concernés	113	soit	34 133 €	
Dossiers rejetés	nombre de familles	41	TOTAL	1 447 080 ETB	5 478 €
	nombre d'enfants concernés	85	soit	33 428 €	
NB Dossiers Total	nombre de familles	136	TOTAL pour le LGM	4 062 864 ETB	
	nombre d'enfants concernés	278	soit total en euros	93 852 €	29 162 €



Séance levée à : 19h30

Le Secrétaire

M Jean-Luc RAGUZ



Le Président
Hubert TARDY-JOUBERT